

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 24/09/2024 - 48105 - 2007 B 00839 - 494 098 098 - A.E.K

N° 2065-SD
2024Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Tambour à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Déclaration soumise le	01012023	et due le	31122023	Régime d'imposition	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				X	
SI PNC innovante, cocher la case ci-dessus					
SI option pour le régime d'imposition des sociétés en matière de plus-values					

A. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SARL A.E.K. 8, rue de l'Est 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	
SIRET 4 9 4 0 9 8 0 9 8 0 0 0 3 6	Mél : helene@davaine.com
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

B. RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

C. ACTIVITÉS		
Activités exercées	Négoce de chaînes et ancres marines	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

D. RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de l'annexe 2065-SD)		
1. Résultat fiscal		
Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	
Bénéfice imposable à 15 % 16 070	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Autres dispositifs
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Société d'investissement immobilier cotée
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)
--	--

E. CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

F. CONTRIBUTION TEMPORAIRE	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	

G. CONTRIBUTION TEMPORAIRE	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

H. DÉCLARATION DE LA SOCIÉTÉ TÊTE DE GROUPE	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE
---	-----	---	-----	--	------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr	
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .	

SAS FIDUCIAIRE DU HAINAUT 9 rue Ernest Hiolle Fort Minique Appt B01 59300 VALENCIENNES Tél: 0362276110		Tél:
---	--	------

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date: 26042024	Lieu: BOULOGNE-BILLANCOURT
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire: DEVULDER Hélène	Signature:
Examen de conformité fiscale (ECF)		Prestataire:	

Désignation de l'entreprise : SARL A.E.K. 1 2
Adresse de l'entreprise 8, rue de l'Est 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT Durée de l'exercice précédent * 1 2
Numéro SIRET * 4 9 4 0 9 8 0 9 8 0 0 0 3 6 Néant ☐ *

				Exercice N clos le,	
				3 1 1 2 2 0 2 3	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (I)	AH	AI	138 100	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	4 315	
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
	TOTAL (II)	BJ	BK	4 315	138 100
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	120 739	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	40 593	
	Autres créances (3)	BZ	CA	9 827	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	368 603	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	539 762	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	4 315	677 862

Renvois : (1) Dont droit au bail : CP (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

Nom, prénoms et adresse du contribuable		SARL A.E.K.		Neant ☐	
N° de la commune		N° de la commune		N° de la commune	
CAPITAUX PROPRES	Capital social (1) (montant nominal (2000...))	8 000			8 000
	Primes d'émission				
	Ecart de réévaluation (2) (montant nominal (2000...))	EK			
	Réserve légale				800
	Réserves statutaires (3) (montant nominal (2000...))				
	Réserves réglementées (4) (montant nominal (2000...))	B1			
	Autres réserves (5) (montant nominal (2000...))	EJ			183 921
	Report à nouveau				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				12 930
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	TOTAL (I)				
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres				
	Avances condamnées				
TOTAL (II)					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
TOTAL (III)					
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes remboursables par des titres de crédit (5)				38
	Emprunts et dettes remboursables par des emprunts participatifs	EI			50 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				326 808
	Dettes fournisseurs et autres créanciers				57 624
	Dettes fiscales				36 078
	Dettes sur impôts et taxes différées				
	Autres dettes				1 662
Compte régular.	Produits constatés				
TOTAL (IV)					472 211
Ecart de conversion (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					677 862
REVENUS	(1) Écart de réévaluation (montant nominal (2000...))				
	(2) Dont				
	(3) Dont réserve spéciale (montant nominal (2000...))				
	(4) Dettes et produits constatés au cours d'un an				472 211
	(5) Dont concours (montant nominal (2000...)) et autres créanciers de banques et CCP				38

Désignation de l'entreprise <u>SARL A.E.K.</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	138 100	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	200	KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	4 115	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	4 315	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV			
TOTAL IV				LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	142 415	OH		OJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	138 100	IX	138 100	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	200	MO	200	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	4 115	MU	4 115	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
TOTAL III		IY		NG		NH	4 315	NI	4 315		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW		
	Autres participations		IO		OX		OY		OZ		
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G		
	TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		OK		OL	142 415	OM	142 415	

Désignation de l'entreprise : SAE Expert-Comptables Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS (voir liste ci-dessous)		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux déductions de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, encls. développements	CO		EL	EM	EN
Fonds commercial	RF		RF	RI	RI
Autres immobilisations incorporelles	PF		PF	PG	PI
TOTAL I	RK		RM	RN	RO
Terrains	PI		PI	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PO
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PR
	Inst. générales, agencement et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PN
Installations techniques : matériel et outillage industriels	PZ		QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements aménagement divers	QD	QE	QF	QD
	Matériel de transport	QEI	QI	QJ	QI
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QEL	QM	QN	QJ
	Emballages, récup. et divers	QEP	QR	QS	QK
TOTAL II	QF	4 315	QV	QW	QV
TOTAL III	QX	4 315	Q#P	Q#Q	Q#P

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		COLONNES				REPRISES			
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Amortissements techniques	Colonne 2 Amort. dérogatif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amort. dérogatif exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		N1	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial		RF	RR	RR	RS	RT	RI	RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7	N7	P6	P7	P8	P9	QI	
TOTAL I		RV	RZ	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains		Q1	Q1	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q1	Q1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R1	R1	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S1	S1	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T1	T1	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U1	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U1	U1	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V1	V1	V8	V9	W1	W2	V7	
	Emballages récup. et divers	W1	W1	W6	W7	W8	W9	V1	
TOTAL II		N1	N1	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		N1			NM			NO	
TOTAL III		N1			NM			NO	
Total général (I + II + III)		N1	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général des reprises (NP + NQ + NR)		NV		Total général des reprises (NS + NT + NU)	NY	Total général des reprises (NW - NV)	NV		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'obligations			Z9	
Primes de remboursement aux emprunteurs			SP	

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A.E.K.							Néant ☒		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF				
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entité : <u>SAGE EXPERTS-COMPTABLES</u>										Néant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées aux participations		UL		UM							
	Prêts (1) (2)		UP		UR							
	Autres immobilisations financières		UT		UV							
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou incertains		VA									
	Autres créances clients		UX	40 593								
	Créance représentative (Prêts et prêts de location prêtés ou remis en garantie) (Prêts et prêts de location remis en garantie) (UO)		ZI									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Impôts sur les valeurs ajoutées	VB	9 827								
		Impôts sur les produits et versements assimilés	VN									
	Groupe et associés		VP									
	Débiteurs divers (dont versements relatifs aux opérations de pension de titres)		VC									
	Charges constatées d'avance		VR									
	TOTAUX		VS									
		VT	50 420		VU	5						
RENOIS	(1)	Montant des Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	(2)	Prêts et avances remboursés en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances remboursés en cours d'exercice	VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an et 5 ans 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles			7Y									
Autres emprunts obligataires			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		VG	38		38						
			VH									
Emprunts et dettes financiers (8A)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	57 624		57 624						
Personnel et comptes rattachés			8C	21 250		21 250						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	13 165		13 165						
État et autres collectivités publiques	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	1 273		1 273						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
		Obligations émises	VX									
Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	390		390						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés			VI	50 000		50 000						
Autres dettes (dont dettes relatives aux opérations de pension d'actifs)			8K	1 662		1 662						
Dette représentative des emprunts ou remis en garantie			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	145 403		145 403						
RENOIS	(1)	Emprunts et dettes en cours d'exercice	VJ			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VK				
		Emprunts et dettes en cours d'exercice	VK	25 018								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032												

Désignation de l'entreprise : SARL A.E.K.		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N clos le : 31/12/2023		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	12 930	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	729		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	2 411	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8		
			- imposées au taux de 0 %				ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SI	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							TOTAL I	16 070	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
			- imposées au taux de 0 %				WH		
			- imposées au taux de 19 %				WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)								ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	I2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5		
		Zone franche urbaine-TP (art. 44 octies A)	OV	Société d'investissement immobilier cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 septies)	PA		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 septies bis)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)	IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC			
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies bis)	PC	Zone de développement portuaire (art. 44 septies bis)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle annuelle de conduite (art. 39 decies E)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YC			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL			
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	16 070				
		déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	16 070				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : <u>SA 123 456</u>		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés du plan droit (art. 299-II-1° du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4C
Déficits imputés (total lignes K3 et K4 du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne N°)		K7	
Total des déficits restants à reporter (somme K6 + K7)		K8	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant au droit acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI, dotations de l'exercice		ZV	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer et charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges (1)			
	8X		8Y
	8Z		8A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9I
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		ligne WJ	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration non déductible	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ce rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2024

Désignation de l'entreprise : SARL A.E.K.												Néant ☐ *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales		ZB									
					- Autres réserves	ZD	4										
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	4		Dividendes	ZE											
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF											
	TOTAL I	OF	4		Report à nouveau	ZG											
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)										TOTAL II	ZH	4					
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)										J		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier												YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus												YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance												YT	5 200			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)										J8		NQ	6 291			
	- Personnel extérieur à l'entreprise												YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)												SS	18 709			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages												YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)										ES		ST	76 814			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052												ZJ	107 014			
IMPÔTS ET TANES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE												YW	828			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										ZS		9Z	2 335			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052												YX	3 163			
TVA	- Montant de la TVA collectée												YY	67 538			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations												YZ	56 558			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *												OB	30 940			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *												OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *												ZK				
	- Numéro de centre agréé *										XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice												RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies												RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL								
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC									
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO								
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ											

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 10 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle des provisions (après déduction de la plus-value nette de réévaluation affectée aux éléments cédés)	+				
14	Amortissements long terme non déductibles affectés aux éléments cédés	+				
15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissement affecté aux éléments cédés et correspondant à la déduction fiscale pour moins-values antérieures aux lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisés	+				
17						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme et des moins-values de l'exercice					
19	Dotations de dépréciation des titres et provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail en annexe)					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 %						

II - Autres éléments

(A)

(B)

(C)

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables à l'impôt sur le revenu en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL A.E.K.

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant

☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ICR		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 31/12/2023 et clos le : 31/12/2023		Données en nombre de mois : 1 2	
Déclaration des effectifs			
Effectif moyen du personnel		YP	1,00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
Calcul de la valeur ajoutée			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	547 044
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	547 044
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	509
Production immobilisée (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	34 760
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	35 269
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	384 095
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs à l'exception des loyers et des redevances		OR	97 318
Loyers et redevances à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	468
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	201
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	482 082
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	100 231
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	94 408

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises réalisant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE en tant que mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez dans du périmètre de dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE (cocher la case)		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	547 044
Effectifs au sens de la CVAE		EY	1,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 3
Date de cessation		HR	/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée (ligne OE) portées en ligne OU.

Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122023

N° SIRET 49409809800036

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.E.K.

ADRESSE (voie) 8, rue de l'Est

CODE POSTAL 92100 VILLE BOULOGNE-BILLANCOURT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 800

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A.R.L. Dénomination HAINAUT INVEST
N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 800
Adresse : N° 29 A Voie Rue Terre Briques
Code Postal 07522 Commune MARQUAIN Pays BELGIQUE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

4

9

4

0

9

8

0

0

3

6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.E.K.

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

BOULOGNE-BILLANCOURT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉCLARÉES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case correspondante et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

A.E.K.

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 8, rue de l'Est

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
R.C.S NANTERRE : 494098098

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2024
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir un **bénéfice** de **12 930,10** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **12 930,10** Euros, de la façon suivante :

Aux autres réserves, pour un montant de 12 930,10 Euros

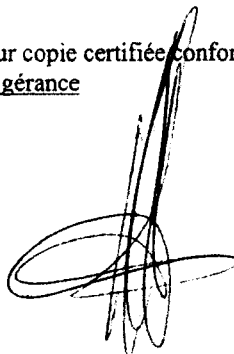
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir un **bénéfice** de **12 930,10** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **12 930,10** Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 12 930,10 Euros

Pour copie certifiée conforme
La gérance



A.E.K.

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000,00 Euros

Siège social : 8, rue de l'Est

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

R.C.S NANTERRE : 494098098

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2024
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **un bénéfice de 12 930,10** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **12 930,10** Euros, de la façon suivante :

Aux autres réserves, pour un montant de 12 930,10 Euros

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **un bénéfice de 12 930,10** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **12 930,10** Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 12 930,10 Euros

Pour copie certifiée conforme
La gérance